



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2495

Demande de remise gracieuse pour les déficits des régies 2013 à 2016.

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2495 - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE POUR LES DEFICITS DES REGIES
2013 A 2016. (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les régies de recettes et d'avances font parfois l'objet de déficits de caisse constatés par procès-verbal de vérification établi par M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon. Ces déficits sont le plus souvent consécutifs à des vols, des erreurs de caisse, des faux billets, etc.

Conformément au décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs et aux dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 sur les régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités et établissements publics locaux, un ordre de versement a été établi à l'encontre des régisseurs titulaires, à concurrence des déficits constatés.

Sept régies sont à ce jour concernées pour sept déficits de caisse sur la période 2013 à 2016, et chacun des régisseurs titulaires a demandé un sursis de versement.

Je sollicite aujourd'hui l'avis des membres du Conseil municipal sur les demandes de reconnaissance de la force majeure ou de remise gracieuse qui ont été formulées, en parallèle, par chacun des régisseurs, avant l'avis définitif de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Je vous rappelle, en effet, que M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon a été sollicité pour avis et que M. le Directeur Régional des Finances Publiques, par délégation de M. le Ministre chargé du budget statuera sur ces demandes qui ont pour effet d'apurer les déficits retranscrits en comptabilité.

Oui l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

1- Un avis favorable est donné sur les demandes de reconnaissance de force majeure présentées par les régisseurs pour les déficits de caisse listés ci-dessous :

Régie	Montant du déficit	Origine du déficit	Avis du Trésorier
Régie de recettes de la Piscine St Exupéry	1 122 €	Vol à la Piscine St Exupéry	Force majeure
Régie Lyon Nature (Parc de la Tête d'Or)	400 €	Dégradation et vol dans un appareil délivrant des médailles souvenirs	Force Majeure
Régie des Activités Péri et Extra-Scolaire	217,98 €	Vol dans une sous régie	Force Majeure
Régie de recettes de la Piscine Garibaldi	1 573,20 €	Vol par effraction de nuit dans la piscine	Force majeure
Total	3 313,18 €		

2- Un avis favorable est donné sur les demandes de remise gracieuse présentées par les régisseurs pour les déficits de caisse listés ci-dessous :

Régie	Montant du déficit	Origine du déficit	Avis du Trésorier
Régie de Recettes du Musée d'Art Contemporain	20 €	Faux billet à la billetterie	Remise gracieuse
Régie de recettes de l'Auditorium ONL	70 €	Perte de chèques vacances au niveau de la billetterie par un agent de caisse non identifiable, mise en place d'un rendu de caisse individualisé	Remise gracieuse
Total	90,00 €		

3- Un avis défavorable est donné sur les demandes de remise gracieuse présentées par les régisseurs pour les déficits de caisse listés ci-dessous :

Régie	Montant du déficit	Origine du déficit	Avis du Trésorier
Régie de recettes du Centre Nautique Tony Bertrand	154,37 €	Diverses erreurs de caisse durant la saison estivale 2015	Plusieurs erreurs dans la même saison laissent à penser que la supervision des caisses par le régisseur n'a pas été correctement effectuée. Avis défavorable.
Total	154,37 €		

4- La somme de 3 403,18 euros sera prise en charge sur le budget de la commune.

5- La dépense correspondante sera imputée pour l'exercice 2016 au compte 6718 du chapitre 67 du Budget Principal.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM